L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 JUIN 1880.

SPECTACLES BALS, &c.

Société Union Espagnole de Bienfaisance Mutuelle.

SECOND GRAND PIQUE-NIQUE,
—DONNE AU—
FAIR GROUNDS,
DIMANCHE 6 JUIN 1880.

On commencera à 2 heures P. M.

Deux excellentes fanfares ont été retenues pour l'occasion.

Les amusements seront nombreux et le programme comprendra des courses Pelican Hook et Ladder Co. No 4 vs Lafayette No 1.

EXERCICES GYMNASTIQUES.

Les tours de force les plus surprenants seront exécutés par les célèbres frères Baldés et par le célèbre boiteux A. Gougeot et autres amusements trop longs à énumérer.

Les propriétaires de charrettes de lait seront admis à prendre part aux courses en payant $2 pour le droit d'entrée et le vainqueur recevra un prix de $10.

Un bel éventail sera présenté à la jeune fille qui sautera le plus longtemps et le mieux à la corde.

Une loterie de surprise pour dames sera tirée à 9 heures P. M.

Comité d'invitation.

1er District—M. J. José, No 164 rue du Canal.
Benito Vega, No 220 rue Poydras.
Agapito P. Crespo, coin Poydras et Magazine.
A. Mesa, coin Camp et Julia.
2me District—M. Jaime Vilaro, No 24 rue Ursulines.
F. Bonaguera.
José Alabau, No 91 rue Conti.
José Lludo, No 203 rue Chartres.
F. de P. Villaescusa, No 330 rue Ursulines.
3me District—M. A. A. Galan, No 424 rue Bagatelle.
Jaime Angluda, coin Urquhart et Mandeville.
Jaime Llorens, coin Champs-Elysées et Levée.
Manl. Fernandez, No 480 rue Bagatelle.
4me District—M. Migl. A. de Monasterio, No 590 rue Magazine.
Manl. de Lerma, No 595 rue Magazine.

Prix d'entrée pour les messieurs..........50 cts

Par ordre du comité
A. A. GALAN,
Nouvelle-Orléans, 8 mai 1880. Secrétaire.
9 mai—9, 16, 23, 30, juin 4, 5, 6.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 46 dites formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Dr. F. SAHUQUE & SON,
DENTISTES,
59..............Bourbon..............59
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carte.
4 mars—1an, D, Mer. V

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.

Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." —J'expose la médaille que m'ont valu mes métiers. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance.
Les prix les plus réduits de la ville.
City Dental Rooms, 156 rue du Canal.
G. F. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nile-Orléans. 11 [illegible]

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880[illegible]

GRAND BAZAR
D'HABITS et de LINGE FAIT
—DE—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
NOUS OUVRIRONS
MARDI, 18 MAI 1880,
le plus grand assortiment d'habits en alpaca de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait
de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de
CHEMISES.
Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS
—ET—
BONNETERIE.
Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
Bottes et souliers en tous genres faits la des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
7 fev. 80—1 an V & D

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHE CI-DESSOUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
déposé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de gros en tout [illegible] à la Nile-Orléans.

TAPIS ET COUVERTURES
Nettoyés et remis à neuf par un procédé français nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans le plus bref délai, emmagasinés pendant l'été et reposés pour l'hiver. Pleine et entière sécurité fournie aux familles qui honoreront le soussigné de leur confiance. Tout ordre laissé à la maison principale, rue du Canal, No 195, ou à la succursale, rue des Magasins, No 640, sera exécuté avec soin et promptitude.
23mai—1m J. S. HERRELIN.

Avis aux Boulangers.
Je remercie mes nombreux amis boulangers du patronage qu'ils m'ont accordé jusqu'à ce jour, et je profite de l'occasion pour leur annoncer que j'ai obtenu l'agence de la RIVERDALE COMPRESSED YEAST de Chicago. Ce levain est le seul convenable au climat. A vendre partir d'aujourd'hui.
OSCAR GAZIC, seul agent,
20 mai—1m Dépôt: 18 rue des Français.

CHAMPAGNE
DELMONICO.
En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims
M. E. LAMONTAGNE,
[illegible] Beaver St., New-York,
Agent pour les Etats du Nord
M. A. NADAL,
[illegible] Decatur St., New-Orléans,
Agent pour les Etats du Sud
[illegible]

L. S. L.
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.

—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 15 JUIN 1880,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
AU
AU GRAND OPERA HOUSE,
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 15 JUIN 1880.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au Grand Opéra House
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 15 JUIN 1880.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.......... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.......... 7,500

11,279 Lots s'élevant à.......$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nile-Orléans (Lne.)

Par Bons sur la poste ou lettres enregistrées contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du
MARDI, 15 JUIN 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans toutes les villes, comtés, villes et villages, de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, immédiatement, accompagner les demandes qui devront être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes sollicitant l'[illegible] des [illegible]

PIANOS
A BON MARCHÉ.

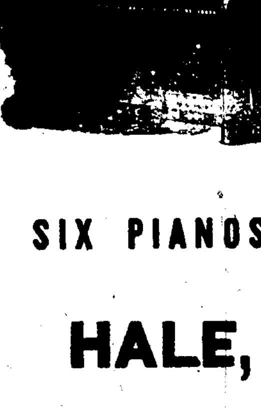

SIX PIANOS
HALE,
Qui ont été loués et ont très peu servi;—Aussi bons que s'ils étaient neufs.
AUSSI PLUSIEURS
PLEYEL
Qui ont servi depuis fort peu de temps et sont en parfait état et garantis sous tous les rapports.
EXCELLENT MARCHÉ A FAIRE POUR
$200

AGENCE UNIQUE
POUR LES
PIANOS:
CHICKERING,
Mathushek,
HALE.

ORGUES:

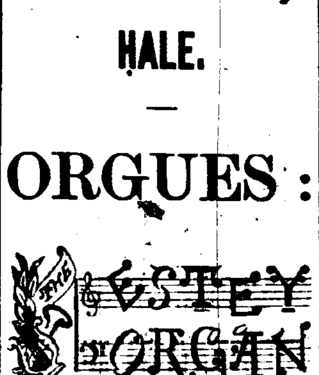

ESTEY
—ET—
Mason & Hamlin.

INSTRUMENTS
—DE—
MUSIQUE
EN GROS ET EN DÉTAIL.

Accord de Pianos.
REPARATIONS de PIANOS.
VIEUX PIANOS PRIS EN ECHANGE.
PHILIP
WERLEIN,
135-CANAL-135
NLLE-ORLEANS, LNE

MAISON ÉTABLIE EN 184[illegible]
PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

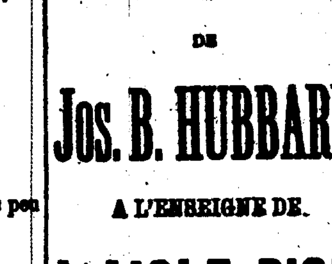

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles,—derniers genres.

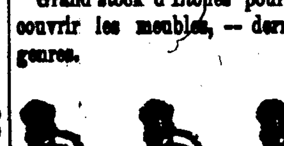

Meubles de chambre à coucher
en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,
de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

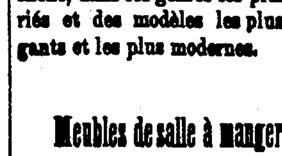

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

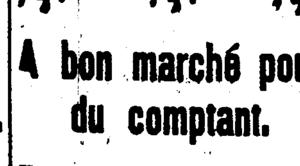

A bon marché pour du comptant.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!
Emballage et livraison gratis
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Henry Buddig vs. Mme L. Simpson et als.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 10,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, MARDI, 15 juin 1880, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme L. Simpson dans une réclamation pour dépôt d'une somme de quatre mille quatre cent vingt-sept piastres et cinquante cents dans la Louisiana Savings Bank, étant maintenant au nom de F. E. Gibbs, et tous les droits, titres et intérêts de Mme L. Simpson dans le procès institué par elle contre le dit Gibbs dans l'affaire du rule pris [illegible] 22 mars 1880, dans l'affaire de la Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company, No 10,046, Cinquième Cour de District. Le rule fait absolu le 27 mars 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4juin—4, 9, 15

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1880.
—AVIS.—
Dame Anne M. Hennen vs. Geo. S. Wallis et als.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans, No 26,475.—Avis est par le présent donné que, en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et pris en ma possession comme mon surveillance, "Un Piano," actuellement dans mon entrepôt, Nos 29 et 35, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, et aussi un compteur et une plateforme pour la scène, situé au local No 23, rue Royale, dans le second District de cette ville, sur lesquels le plaignant réclame le privilège pour loyer et pour la somme de six cent cinquante piastres ($650.)

Et toutes les personnes intéressées sont par le présent notifiées et invitées à paraître dans les quinze jours qui suivent cette date et répondre à la pétition enregistrée dans cette affaire.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 juin—11, 18, 22.

David Huchet vs. Louis F. Barthe.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,074—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 4 juin 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Touts les droits, titres et intérêts du défendeur, Louis F. Barthe, sur un montant de $166 25/100 (cent soixante-six piastres 25/100), ensemble avec l'intérêt depuis 1858, 1859 et 1860, ainsi que ce qui est dû pour le remboursement, dans le placement de fonds à la [illegible] Mutual Insurance Company.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25mai—25, 31—4 juin

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Bartholomew O'Loghlin.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,589—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
4 juin—4, 8, 13

Succession de William Henri Stone.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34 350—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu W. H. Stone, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
4 juin—8, 13.

Successions d'Adam et de Anna M. Adolph.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,240—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
4 juin—8, 13.

Successions de Charles Weichner et Magdeline Weichner.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 40,721 et 41,429—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Weichner exécuteur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
1er juin—1, 5, 9

Succession de François Edmond Dupuy.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,626—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par les exécuteurs testamentaires de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
1 juin—1, 5, 9.

Succession de Sherman Donat Kiedler.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,021—Attendu que Wenderlin Kiedler a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de tutelle à la succession de feu Sherman Donat Kiedler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
28 mai—28—1, 6 juin

Succession de Louise E. Clay, épouse de Charles Fleey.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,906.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
30 mai—29—juin 3, 7.

Succession de Mme Veuve Katherine Desrayaux.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,018—Attendu que Pierre S. Wiltz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feue Mme Veuve Katherine Desrayaux décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
26mai—26—juin 1, 4

Joseph Rizzo, associé survivant de la maison Jules Decco vs. Daniel A. Wilson administrateur public.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9904—Avis est par le présent donné aux créanciers de Jules Decco et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Rizzo, liquidateur de la maison Jules Decco ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN J. HANNAN,
Député Greffier.
26 mai—26, 29—juin 1 4

Succession de Mary Weber.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42045.—Attendu que Bridget Rame a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feue Mary Weber, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
29 mai—29, juin 3, 6.

Succession de Eliza Donegan, épouse de John McCoy.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,024—Attendu que John McCoy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Eliza Donegan, épouse de John McCoy, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
29mai—29 juin 3 6

Succession de John Wilson.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,0[illegible].—Attendu que Mme Ann Fitzgibbons, Veuve de John Wilson, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu son mari John Wilson, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
29mai—30, 3, 6 juin

Succession de Felix Roccis.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,808.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JOHN HERBERT, Greffier.
2 juin—4, 8, 11

M. Serre & Co. vs. ses créanciers.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,626—Avis est par le présent donné aux créanciers de M. Serre & Co. et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. F. C. Leeds, syndic, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JOHN J. HANNAN,
Député-greffier.
2 juin—4, 8, 11.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Vente par le shérif pour opérer un partage.
Sarah Clough et al. vs. H. B. Seymour et als.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,235.—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er juin 1880, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, désigné par le No Un sur un plan dressé par J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860, déposé au bureau de U. E. Fortier, notaire, d'après le plan No 57 du livre No 1, le dit morceau de terre mesure cent trente et un pieds trois pouces rue Clara, cent vingt-sept pieds cinq lignes rue Claiborne et cinquante pieds huit pouces et six lignes du côté de la rue Perdido formant un triangle.

2° Un terrain au désigné par le No Deux, adjacent au terrain No Un et ayant vingt-huit pieds de face rue Clara, trente rue Claiborne et soixante-deux, cinq pouces, sept lignes du côté de la rue Perdido et cinquante pieds huit pouces et six lignes du côté du terrain No Un.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24—juillet 1, 6.

Etat de la Louisiane vs J. V. Gourdain.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs Mme J. V. Gourdain.
Le même vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1076, 3206 et 3029 et Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans No 18,906, 18,902. En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Quatrième et Troisième Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, 1877 et 1871, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quatre-vingt-treize, borné par les rues St Bernard, Columbus, St Claude et Marais, et désignée comme îlet numéro quatorze, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue St Bernard sur une profondeur de cent trente-deux pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent trois borné par les rues Columbus, Laharpe, St Bernard, Marais et Villeré, et désignée comme lot numéro trente-deux, mesurant trente pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent six pieds.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-deux A, et connu comme le morceau de terre de Gourdain, s'étendant du fleuve au bois, mesurant un demi arpent de face à la Levée sur une profondeur de quatre-vingts arpents.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, 6 juillet

Etat de la Louisiane vs Wm. Henry.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1302.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Palmyra, Banks et Clark et l'avenue Hagan, et désigné comme îlet numéro six cent quatre vingt six.

2° Un certain îlet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Palmyra, Ga quet, Scott et Pierce, et désigné comme îlet numéro sept cent cinquante quatre.

3° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro sept cent quatre vingt quinze, borné par les rues Ulloa, Napoléon, Nouveau Canal et Alexandre, désignée comme les lots numéros six à dix [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3juin—3, 10, 17, 24, 31 juillet 6

Etat de la Louisiane vs Edgar Hincks.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 729, 5668, 5703 et 4800. En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876, 1877 je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet numéro cent onze, borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville, et désignée sous le numéro dix neuf et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent douze pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet numéro quatre vingt-douze, borné par les rues Conti, Dauphine, Bienville et Bourgogne et désigné comme lot numéro dix-sept, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent douze pieds.

3° Une certaine portion de terre située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante huit, borné par les rues Liberal, Force, Morale et Washington et désigné comme lot numéro cinq.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, juillet 6

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur l'avis du Bureau de Santé, entre toute place dans laquelle on a des raisons de croire qu'il existe une maladie pestilentielle, contagieuse ou infectieuse, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours pendant lesquels les navires, officiers et équipages venant de cette place ou ces places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires, vaisseaux et à partir du 10 juin jour de mai 1880, des ports et places mentionnés infectés par la fièvre jaune, savoir: la Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers équipages, passagers et cargaisons, arrivant des ports et dessus désignés ou ayant touché ou s'étant arrêté à l'un ou l'autre, seront sujets à la détention de quarantaine pour le temps que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

De plus il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat sur ce sujet soit sévèrement punie.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et la cent quatrième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ.
Par le Gouverneur:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.
5 mai—au 16—1m2fs.s.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allais Pierre,	Hobbe Mme, née Dumas
Ausiee François.	Javen Eugénie.
Adoue Charles,	Kochstre John,
Audibert François,	Laffon De Marie,
Bisten Jean,	Lecase Charles Pierre Joseph.
Barrett de Mezaria,	Lunel Jean Marie,
Bager Augustin,	Lange Jean Emanuel,
Bonnevel Mr,	Le Bayer Adelaide,
Brunet Antoine,	Le Boucher Julien Etienne.
Bernell Joseph Emile,	Lecroix Pierre Paul,
Bernes Léopold,	Lalande Vve Pierre et Gabriel,
Bietle Charles Louis,	Lacelle Antoinette et Jean Baptiste,
Basso Marcel in,	Lemarie Joseph,
Brenner Marie,	Lebleu Lin,
Barthe Vve Joseph Frédéric,	Lebaut Gabriel,
Bordes Vve, née Segalar,	Lecase François,
Calendier Albert,	Lakite Vve,
Cavalaier Joseph,	Michelet Louis A.
Chapeau,	Masané Pierre,
Castaing Jean François,	Marque Jules,
Costes Marie Anne,	Magnard Jean Baptiste
Charpentier Louis Abraham,	Maurian François,
Cahen Salomon,	Mark Wm Augustin,
Cesse Louis,	Moinet Constant Jacques
Canard Mr,	Marel Jean Baptiste,
Cazaal Dominique,	Muller William,
Corlect Henry,	Masone Pierre,
Ceres Gabriel,	Massere Pierre,
Courtade Eugène,	Meyail Jean,
Desperray Jean Marie,	Pech L. M.
Despaguet Mr,	Poulange, les époux Challiès,
Dousman J & Cie,	Pasquier Arpaie,
Dumas Alcée, Alcée Pierre fils,	Poisson Jules,
Dumas Ernest-Edouard,	Preville Florentin,
Dernier Jules Victor,	Pelman Philippe Auguste,
Delouche Claude,	Patenchon Paul,
Debrey François,	Serpent Ernest Michel,
D'Leard de Fontenant, Théodore,	Philastre Eugène,
D'Asun Ernest,	Pasquet Dominique,
Dothan Joseph Léon,	Perbet Constant,
Dubamel Mme Vve,	Ragard Ferriol,
Gautil,	Sicare Antoine,
Frémaux Léon,	Salomon Mathias,
Frémaux Mr,	Sieter Jean,
Faigue Jean Baptiste,	Sampson Gilles,
Fleuch Charles,	Sevignol Paul,
Guizard Mme Vve Joseph,	Tirvelliet Mr
Garlepied Edouard & Mme,	Tuquet Michel,
Gros Victor,	Tessie Pierre,
Grainderge Auguste,	Vill Félix,
Grambois Eugénie,	Valle François,
Gardey Joseph,	Vachier Jean,
Guyonet Joseph,	Vergnole Michel,
Hapent Delphin,	Yung Michel.

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le 15 Mai 1880.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
15mai—

A Vendre,

Des CHAUDIÈRES A SUCRE de toutes grandeurs, de 48 à 96 pouces de diamètre.
F. A. LULING,
Luling Station, P. O.,
Paroisse St-Charles, Lne.
mai—Sm. Men[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Meyer, Weiss & Cie. vs. J. Francis Pargoud.

COUR DU QUATORZIEME DISTRICT JUDICIAIRE pour la Paroisse Ouachita, No 1376.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatorzième District Judiciaire pour la paroisse Ouachita, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les 3/9 deux-neuvièmes indivis de la propriété foncière suivante, savoir:

No 1. Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Toulouse et Vieille-Levée, mesurant 66 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue St Louis de 104 pieds 9 pouces et 9 lignes.

No 2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de "Indian Ware House", situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julie et Magazine, composé de deux terrains, savoir: le terrain A mesurant 42 pieds 6 pouces de face rue Tchoupitoulas et 42 pieds 9 pouces 4 lignes de la rue Julie, même mesure dans le fond, sur 170 pieds 6 pouces sur chacune des limites latérales; et le terrain B, contigu au terrain A, par lequel il est borné du côté le plus près de la rue Julie, mesurant 21 pieds 10 pouces de face rue Tchoupitoulas, même mesure dans le fond, 170 pieds 6 pouces sur la ligne de séparation entre ce dernier terrain et le terrain A, et même mesure du côté opposé près de la rue Notre-Dame.

No 3. Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le "Pelican Ware House" situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Commerce, Girod, Notre-Dame et Nouvelle-Levée mesurant 235 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Commerce, 82 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Girod, 92 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue Notre-Dame et 237 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond de la rue Girod à la rue Notre-Dame.

No 4. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Girod et Magazine, comprenant cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et le tout mesure 126 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 101 pieds 11 pouces 8 lignes de profondeur et de face à la rue Notre Dame. 77 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté extérieur ou le plus rapproché de la rue Girod, du terrain No 5, et 124 pieds 4 lignes du côté du fleuve, aboutissant à une allée de 12 pieds 1 pouce de face ou de largeur rue Notre Dame et s'étendant le long du fond des dits 5 terrains, jusqu'à la projection de la ligne de dehors du terrain No 5, sur lequel il a une largeur de 10 pieds 2 pouces. Les bâtisses portent les numéros de rues 151, 153, 157 et 159 rue Tchoupitoulas, No 150 ou le terrain No 1 forme le coin des rues Notre Dame et Tchoupitoulas.

2° Tous les droits, titres, intérêts et droits héréditaires du dit défendeur J. Francis Pargoud à la succession de sa mère défunte, dame Marie H. de Bernard, veuve de F. H. Pargoud, la dite succession étant ouverte à la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 41,990 du dit, la part du dit défendeur dans la succession en question étant 1/3 de toute la propriété de la dite succession dans l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17 24, 1 et 6 juil

Etat de la Louisiane vs. Louisa Hincks
Le même vs. la même.
Le même vs. la même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans, Nos 749, 5098, 5664.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro soixante-trois, borné par les rues Conti, Royale, Bourbon et St. Louis, et désigné comme lot numéro vingt, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre-vingt-quatre, borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St. Philippe et Dauphine, et désigné comme lot numéro dix-sept, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31—juil 6

Etat de la Louisiane vs. Margaret D. James.
Le même vs. la même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 2182 et 1176. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt neuf, borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, et désignée comme lots numéros six à dix, mesurant cent quatre vingt et un pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de cent quinze pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juin—3, 10, 17, 24, 31,—juil 6.

Mary Germaine tutrice, etc, vs Frank Mallerich.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 5349—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 13, borné par les rues Howard, Erato, Frérot et Thalie, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. Pillé et annexé à un acte passé par devant D. L. McCay, notaire, en date du vingt mars 1841, ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Frérot, sur cent-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes de p ofondeur entre lignes parallèles, et étant le même acquis par le défendeur Frank Mallerich de Fred Gerlach, contre acte passé par devant John L. Laresche, notaire, en date du douze septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24 juillet 1, 6.

Etat de la Louisiane vs. D. W. Ramos et le même vs. D. L. Ramos.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2,319 et 2,901.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 21 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent quarante deux, borné par les rues Magazine, Melpomène, Constance et Terpsichore, désigné comme lots numéros un et dix-sept, mesurant, chaque, trente-deux pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27, juin 3, 10, 17, 20.

Factors & Traders Insurance Co. vs Louisiana Portable Railway Company.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,253. En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième District de cette ville, MARDI, 22 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé et étant dans la ville de Rickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné par la lettre B, borné par les rues Valmont, Front et Leontine et le fleuve Mississippi, conformément à un plan dressé par Benjamin Buisson et W. T. Thompson, voyer, le 23 mars 1849 et déposé à l'étude de Joseph M. Beard, anciennement notaire en cette ville, le dit îlet mesure deux cent quatre-vingts pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Front, deux cent trente pieds, plus ou moins, de face à la rue Valmont, et deux cent onze pieds, plus ou moins, de face à la rue Leontine, mesure américaine, ensemble avec les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, et tout l'accroissement futur du dit îlet provenant de la batture ou de l'alluvion qui pourrait y accroître dans le dit îlet sur le fleuve Mississippi.

Un certain morceau de terre situé et étant dans ladite ville de Rickerville, maintenant le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Levée, Front, Leontine et Valmont mesurant deux-cent-quatre vingt pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Front, la même façade sur la rue Levée, deux-cent-quatre vingt-quatre pieds de face à la rue Valmont et la même façade à la rue Léontine et subdivisé en vingt-deux lots numérotés de un à vingt deux, les deux inclusivement, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 29 avril 1852, déposé comme le plan No 112, à l'étude de Théodore O. Stark, notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges, avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque sorte.

Etant les mêmes propriétés acquises par vente, par les défendeurs, de John Ursin Lavillebeuvre, conformément à un acte passé pardevant J. Cantell, notaire en cette ville, en date du 16 mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20, 27,—juin 3, 10, 17, 22

Mme Barbara S. Henning vs Mme Apolonia Mischell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No. 10726.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Bereuse, désigné par le numéro six sur un plan dressé par A. Persac, architecte, le 21 avril 1869 et annexé à un acte à l'étude de Amédée Ducatel, notaire, le 10 mai 1869 et mesurant au pied américain trente-trois pieds sept lignes de face à la rue Victoire sur cent vingt sept pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, acquis par le dit défendeur par l'achat qu'il en a fait de Hilar Chamouchi conformément à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 7 juin 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1, 8, 15, 22, 29, juil 3.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Quatrième District.

Coin des rues Seconde et St. André.

Rue Seconde, entre celles St. André et St. George.

Coin des rues Troisième et St. André.

Rue St. André, entre celles Seconde et Troisième.

Coin Troisième et St. André, dans l'îlet borné par la rue Quatrième.

Rue Washington, entre celles Johnson et Galvez et coin Washington et Galvez.

Rue Washington, entre celles St. Patrick et St. Denis.

Veuve Philip Heer, administratrice, &c, vs Louis Haindel et autres, pour effectuer un partage.

No 26,078, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus daté du 24 avril 1880 et signé le 29me jour d'avril 1880 et conformément aussi aux volontés et recommandations d'une assemblée de famille en faveur du mineur Martin Haindel, dûment homologué le 24 mai 1880, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1o Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, St-George, Troisième et Quatrième, formant l'encoignure des rues Troisième et St-André, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur la rue St André, selon un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880.

2o Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, St-André et St George, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, daté 8 mai 1880. Le lot A avec les améliorations forme l'encoignure des rues Troisième et St-André et mesure 25 pieds 10 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Troisième et se compose du lot 13 et une partie du lot 14. Le lot B, avec les améliorations, touche au lot ci-dessus, mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue St André sur une profondeur de 100 pieds et se compose d'une partie des lots 14 et 15. Le lot C, (terrain nu) touche au lot B, mesure 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie des lots 15 et 16. Le lot D, (terrain nu) touche au lot C et mesure 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue St André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie des lots 16 et du lot 17. Le lot E (bâti) forme l'encoignure des rues Seconde et St André touche dans le fond au lot D, et mesure 66 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce sur la rue St André, et se compose d'une partie des lots 18, 19, 20, 21 et 22. Le lot F (bâti) touche au lot E, mesure 56 pieds 2 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et se compose de la balance des dits lots 18, 19, 20, 21 et 22.

3o Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington et Ciquième Upper Line, Johnson et Galvez, désigné par la Lettre A sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880, formant l'encoignure des rues Washington et Galvez, et mesure 95 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 199 pieds 6 lignes sur la rue Galvez, 216 pieds 7 pouces sur le côté du lot B et 97 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond s'étendant sur la rue Upper Line et se compose d'une partie des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10. Ensemble avec tel droit, s'il en est, que peut avoir le dit terrain A au morceau de terre marqué D lequel morceau de terre D se trouve dans le même carré et compris entre les anciennes et les nouvelles limites des rues Upper Line, Galvez et le prolongement de la ligne de profondeur du terrain B, le plus rapproché de la rue Johnson et mesure 16 pieds 10 pouces et 7 lignes de face rue Galvez, même mesure sur la ligne de derrière et parallèle à la rue Johnson, sur 97 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et de face rue Upper Line et la même profondeur sur l'autre ligne de profondeur contiguë aux terrains A et B dans le fond, ainsi les bâtisses et améliorations sur le dit morceau de terre D.

4o Un autre morceau de terre avec les améliorations situé dans le même district et le même îlet ou carré ci-dessus, désigné par la lettre B et mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Washington 23 pieds 10 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 216 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot A et 220 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne sur la rue Johnson et est composé de la balance des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10 ensemble avec le droit s'il y en a que le dit lot B pourrait avoir à cette portion de terre marquée C laquelle dite portion de terre C est située dans le même îlet et comprise entre les nouvelles et vieilles lignes de rue de la rue Upper Line et la prolongation des lignes de côté du lot B et mesure 23 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Upper Line, les mêmes dimensions sur la ligne du fond sur 16 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

5o Deux lots avec bâtisses dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington ou Cinquième, Quatrième St Denis et St Patrick, et désignés par les lettres D et E, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880. Le lot D, plus près de la rue St Patrick mesure 32 pieds de face à la rue Washington, sur 110 de profondeur et est composé d'une partie du lot 5 et de tout le lot 4. Le lot E touche au lot D et mesure 22 pieds 3 pouces de face à la rue Washington, sur 129 pieds de profondeur sur le côté de la rue St-Denis 110 pieds sur une première profondeur sur le côté du lot D puis s'élargissant à angle droit, 6 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Washington, puis une seconde profondeur de 19 pieds à la ligne du fond sur lequel il mesure 30 pieds. Le dit lot est composé de la plus grande partie du lot No 5 seulement.

Conditions. Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs souscriront leurs billets pour ces paiements billets garantis par hypothèque spéciale, lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant le pacte de non aliénation, polices d'assurance transférées aux vendeurs les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets et celle de non aliénation stipulée. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Les acquéreurs auront néanmoins la faculté de payer en plein le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Ald. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
26mai—juin 2, 9, 16, 23, 26.

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District.

No 333 Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à-vis de la Monnaie des Etats-Unis.

Rue Claiborne, coin Ursulines.

Vente par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la New Orleans National Banking Association.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites:

1o Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hôpital et Derbigny, ayant une forme irrégulière et mesurant, mesure anglaise, 15 pieds 7 pouces sur la rue Claiborne, environ 17 pieds 7 pouces de profondeur du côté plus près de la rue Hôpital, 65 pieds 7 pouces, sur la ligne commençant à la rue des Ursulines et parallèle à la rue Claiborne.

Un autre morceau de terre de forme irrégulière désigné par le numéro 4 de l'îlet E, selon le plan de Commay en date du 4 décembre 1842, déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier. Le dit lot ayant, mesure anglaise, environ 17 pieds 7 pouces ou à peu près de face à la rue des Ursulines, et 49 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Claiborne.

2o Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec 110 actions maintenant réduites à 10 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, désigné par le lot No 4, d'après un plan dressé par T. A. Rothaas, en date du 4 avril 1836, déposé sous le No 35 du livre de plans dans le bureau de F. Grima, notaire: lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée sur 77 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 77 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, acheté par le dit E. F. Minton, de W. Vigmand pardevant A. Dreyfous, notaire.

Termes et conditions pour la propriété premièrement décrite—1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie quelconque, les acquéreurs devront assurer les bâtisses (dans la New Orleans Insurance Association), rembourser les primes non expirées au vendeur et transférer les polices d'assurance aux porteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs devront assumer, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, et mis en possession des leyers après le complet ment de leurs titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

Termes et conditions pour la propriété secondement décrite—L'acquéreur fournira son billet pour les actions en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le premier janvier 1881, pour la somme de cinq cent cinquante piastres ($550) et renouvelable selon la charte de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, l'acquéreur assumera également toutes les obligations et les responsabilités d'actionnaire de la Banque des Citoyens, l'acte devant être identifié avec l'acte hypothécaire, la vente de la propriété et les actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane; la balance comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devra assurer la propriété dans la Compagnie d'assurance de [illegible] rembourser au vendeur les primes non expirées et assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur sera mis en possession des leyers après le complètement des titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—29 juin 2 5 12 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamation contre la Banque du Sud pour la balance d'un dépôt.
Succession de Bernard Turpin.
No 36,784—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale. SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1880, pour le compte de ladite succession.

Une réclamation contre la Banque du Sud pour une balance de dépôt s'élevant à cinq cent trente cinq piastres et soixante et onze cents ($535 71) moins la somme de vingt-six piastres et soixante dix-huit cents ($26 78), dividende payé dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 26 mai—26, 29 juin 2, 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

510 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 4 juin 1880, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 33, rue de Chartres—
510 caisses bottes, souliers et brodequins,
comprenant un bel assortiment.
Conditions à la vente. 4 juin

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Delia Cox, No 41,989—Deuxième Cour de district pour la paroisse d'Orléans. Meubles, effets de ménage, piano, etc., etc.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale, LUNDI, 7 juin 1880, à 10.30 heures A. M., il sera vendu en vertu d'un décret de l'honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1880, sur les lieux désignés ci-dessous:

Un assortiment général de meubles de ménage, piano, etc., qui se trouvent maintenant dans le lieux No —— rue Prytanée, entre Milan et Berlin, dans le sixième district de cette ville.

Le tout comme l'indique un inventaire déposé au bureau du greffier de ladite Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.
4 juin—4 au jour de la vente.

Magasin de modes et d'articles de fantaisie, installations, vitrines, comptoirs, etc., etc.

SAMEDI 5 juin à 10 heures et demie A. M. sur les lieux, No 134 rue Royale, près le coin Toulouse, il sera vendu le contenu dudit magasin qui consiste en un assortiment d'articles de modes et de fantaisie en général, ainsi que les comptoirs, vitrines, etc., etc.

Comptant—Comptant.
B. ONORATO, Encanteur.
4juin—2f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

Succession de Charles Weishar, No 40,721—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et Salle de vente, No 45 rue Royale—SAMEDI 26 juin 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1880 et signé le 14 du même mois et de la même année, la propriété ci-après décrite pour le compte et aux risques et péril de Francisco Toscano qui a omis de se conformer à l'adjudication faite en sa faveur, le 20 mars 1880.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant 29 pieds de face rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une première profondeur de 60 pieds et mesurant de cette profondeur une largeur de 29 pieds ou plus, s'il en est, jusqu'à une profondeur de 72 pieds, ce qui forme la profondeur entière du dit terrain. Ce terrain est contigu, d'un côté, à une propriété appartenant anciennement à Michael Andry, et de l'autre, à une propriété appartenant anciennement à Marie Jeanne Damour.

Conditions. Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et de deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an, intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les améliorations devant être assurées contre la perte par le feu, et la police transférée, et en cas d'un procès pour le recouvrement des dits billets, l'acquéreur devant payer les honoraires d'avocat fixés à cinq pour cent sur le montant en litige. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en l'année 1880.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur, au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
22mai—22, 29—juin 3, 10, 17, 24.

AR C. E. GIRARDEY

Belle maison de résidence centrale, près de la Cathédrale et des Cours.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan:

La maison en briques à trois étages, parfaitement construite et située dans un quartier central avec verandah en fer, désignée par le No 47 rue St Pierre dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Allée d'Orléans et St. Pierre. Voir le plan pour les dimensions.

Conditions—Un tiers ou plus, selon le désir de l'acquéreur, comptant, le reste à un et deux ans de crédit garanti spécialement par hypothèque et le lien du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et transfert de la police d'assurance; l'acquéreur devra en outre assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant G. Morel, notaire aux frais de l'acquéreur. 4 juin—

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

Jolie résidence rue des Français, Nos 84 et 86, près de la place Washington, à proximité des chars des rues Royale, Dauphine et Remparts.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 5 juin 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Cette jolie résidence de famille récemment construite, d'un genre moderne dans un état parfait. Les bâtisses comprennent une maison lattée, façade en briques, à six chambres, avec portes à coulisses de chaque côté. Une autre bâtisse à deux étages contenant la maison principale de quatre chambres, cour carrelée, cour de côté, deux belles citernes, chacune de 3500 à 4000 gallons, gaz dans la maison et la bâtisse extérieure.

Le tout couvert en ardoise et divisé en deux corps de logis distincts. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Français sur une profondeur de 68 pieds 11 pouces 3 lignes entre les rues Dauphine et Bourgogne. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, et compris les taxes dues en 1880 en sus du prix de vente. 2mai—

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

NLLE-ORLEANS, 22 MAI 1880.

TRENTE-UNIÈME ETAT ANNUEL.

Les Directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1880:

Primes d'incendie	$161,735 06	
Primes maritimes	32,401 44	
Primes de rivières	80,640 99	$274,837 49
Total des primes	$274,837 49	
En moins réserve pour risques non terminés	35,306 00	239,531 49
En moins, ristournées	20,070 08	
Primes remboursées	4,655 92	24,725 90
		$214,805 59
Pertes—		
Pertes d'incendie	$64,353 86	
Pertes maritimes	10,227 38	
Pertes de rivières	52,068 51	
	$126,549 75	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, etc.	40,020 20	166,569 95
Profits nets		$48,235 64
La compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir	$23,837 17	
Prêts sur bons et hypothèques	27,740 00	
Prêts sur garanties	25,780 00	
		77,357 17
Prêts sur demande avec garanties collatérales	$49,570 00	
Argent en caisse	51,811 35	
		101,381 35
Propriété foncière—bureau	$35,000 00	
Autre immeuble de ville	11,000 00	
Immeuble à la campagne	12,000 00	
		58,000 00
Actions et bons, 10,000 anciens bons consolidés de ville	3,500 00	
22 actions State National Bank	2,200 00	
500 certificats de la Convention d'Etat, 103 city school time	473 28	
160 actions Vallette Dry Dock Stock, 50 actions Good Intent Towboat Stock, 47 actions New Harbor Protection Stock, 100 actions Pacific Railroad Stock, dépôt à la Banque Mechanics and Traders	8,251 40	
		14,424 68
Primes en voie de recouvrement		15,235 48
Provenant de vieux comptes		12,000 00
		$279,018 68

L'exposé précédent est la condition vraie et correcte de l'état des affaires de cette compagnie.
W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire.
Juré et signé devant moi ce 22me jour de mai, 1880.
ALFRED INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires, de donner quinze pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable LUNDI, 14 juin prochain.

—DIRECTEURS.—

Samuel B. Newmann,	Samuel H. Kennedy,
Thos A. Adams,	Adam Thomson,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw. J. Gay,	Simon Hernsheim,
Alt. Moulton,	Frederick Camerden,
Edw. Nalle,	George Martin,
Paul E. Mortimer,	George W. Sentell,
W. B. Conger,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	W. W. Swain,
Harry L. Flash,	A. H. Steward,
J. J. Meisa,	U. Marinoni,
Lucien Deléry,	Chas. H. Dolsen,
Louis Pradou,	B. F. Grigsby,

W. R. Lyman. 25 mai—

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS.
Entre Canal et Bienville.
fév 26—1an—D.M.J.

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGÈNE ERATH,
383.....RUE VILLERE.....383
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1an[illegible]

L'Abeille de la N[illegible]
Bureaux, No 73 r[illegible]
NOUVELLE-O[illegible]
VENDREDI, 4 J[illegible]

VAPEU[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
TRANSATLA[illegible]
ENTRE NEW-YORK [illegible] HAVR[illegible]

[illegible]

Pour New-York
[illegible]

For New Yo[illegible]
Cromwell Lin[illegible]

Dr M. A. SIM[illegible]
LIVER ME[illegible]

E. G. S[illegible]
Entrepreneur de P[illegible]

L'EVA[illegible]
PAR F. DE[illegible]

[illegible]